



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 3273

Texte de la question

DÉBAT NATIONAL SUR LA DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Georges Colombier. Madame la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, notre société doit répondre à un formidable défi démographique. Aujourd'hui, un Français sur cinq a plus de 60 ans ; en 2020, cette proportion sera d'un Français sur quatre et, en 2050, d'un sur trois. Il s'agit d'une évolution inexorable dont il faut prendre dès aujourd'hui toute la mesure. La prise en charge de nos aînés, tout particulièrement celle des personnes dépendantes, constitue pour notre société un véritable défi, qu'il est de notre responsabilité d'anticiper.

C'est pourquoi le Président de la République a lancé, en début d'année, le débat national sur la dépendance. Dans ce cadre, vous avez installé quatre groupes de travail et initié des débats dans chaque région sur des thèmes essentiels, tels que l'accompagnement des personnes âgées, les enjeux financiers de la dépendance ou la société et le vieillissement.

Vous le savez, les attentes de nos concitoyens, confrontés à la dépendance d'un de leurs proches, sont nombreuses. Je pense notamment aux familles qui doivent faire face à des restes à charge très élevés en établissement et aux aidants, fortement mobilisés et souvent sujets à l'épuisement.

Vous le savez aussi, madame la ministre, les inquiétudes sont fortes. En effet, certains redoutent que la réforme ne se traduise par la privatisation de notre système de prise en charge et le recul de la solidarité nationale.

Pouvez-vous faire le point sur l'avancement du débat et nous indiquer quelles sont les premières pistes qui se dégagent s'agissant de cette réforme très attendue par nos concitoyens ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre des solidarités et de la cohésion sociale*. Monsieur le député Colombier, oui, le débat sur la dépendance est très attendu par les Français. Chacun d'entre nous connaît des familles en plein désarroi qui prennent en charge un des leurs, dépendant. C'est le courage du Président de la République que d'avoir voulu ce débat et d'apporter des solutions extrêmement concrètes aux problèmes des Français.

Nous avons voulu que les décisions soient précédées d'un débat citoyen. Ainsi, avec Marie-Anne Montchamp, nous allons à la rencontre des Français. À chaque fois, plusieurs centaines de participants viennent nous faire part de leurs préconisations et de leurs solutions. D'ores et déjà, un certain nombre de pistes se dégagent.

Elles concernent l'aide aux aidants - ces personnes qui passent plusieurs heures au chevet de leur parent dépendant et qui sont souvent épuisées, en état de *burn-out* -, le montant du reste à charge - que ce soit dans les établissements ou dans le cas des personnes les plus gravement dépendantes qui restent à domicile, en particulier pour les classes moyennes modestes - et, enfin, les questions de coordination et de prévention. Dans le même temps, quatre groupes de travail se réunissent au ministère, dont l'un, animé par Jean-Michel Charpin, a fixé l'enveloppe nécessaire à la prise en charge de la dépendance.

L'objectif est à notre portée. L'effort national en faveur de la prise en charge de la dépendance, qui représente actuellement 1,22 point du PIB, représentera 1,7 point du PIB à l'horizon 2040.

Je veux vous redire très solennellement que le socle de solidarité qui est le nôtre - 80 % des dépenses sont prises en charge par la solidarité nationale - sera préservé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3273

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2011